



**Mme la juge Silvia Fernández de Gurmendi
Présidente de la Cour pénale internationale**

Allocution prononcée à l'occasion de la 26^e réunion d'information à l'intention du corps diplomatique

La version prononcée fait foi

*La Haye
9 octobre 2017*

Excellences,

Madame le Procureur,

Monsieur le Greffier,

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à cette 26^e réunion d'information à l'intention du corps diplomatique.

C'est un plaisir d'avoir à nouveau l'occasion de m'adresser à vous en tant que Présidente. Ma première intervention dans ce même cadre remonte à deux ans et demi, peu de temps après ma prise de fonctions. J'avais alors exposé ma vision :

J'avais annoncé que l'amélioration de l'efficience et de l'efficacité de la Cour serait la principale priorité de ma présidence et que l'accent serait placé tout particulièrement sur la question de la célérité du processus judiciaire.

J'estimais alors, et je demeure convaincue aujourd'hui, que la coopération est liée à la performance et que la Cour doit rendre une justice d'excellente qualité pour renforcer sa propre crédibilité, et, ce faisant, encourager la coopération et promouvoir l'adhésion universelle au Statut de Rome.

Je suis heureuse de pouvoir dire que des progrès considérables ont été accomplis au cours de ces deux années et demie en matière d'efficience, et ce, grâce aux efforts individuels et collectifs de tous à la Cour : les juges, les autres hauts responsables et les membres du personnel.

Je suis particulièrement reconnaissante envers les deux vice-présidentes, les juges Joyce Aluoch et Kuniko Ozaki, avec qui j'ai travaillé en équipe au cours de ces années pleines de défis.

En effet, la révision des procédures a nécessité les efforts collectifs de tous les juges, et c'est ensemble que nous avons révisé des groupes entiers de questions touchant toutes les phases du cycle judiciaire.

Le processus de révision collective a été rendu possible par l'organisation de trois retraites des juges, suivies d'autres réunions informelles entre juges.

- Nuremberg – juin 2015 – la phase préliminaire et les questions communes à celle-ci et à la phase de première instance
- Limbourg – octobre 2016 – la phase de première instance, en particulier la préparation en vue du procès
- Cracovie – juin 2017 – les appels

Ces discussions collectives sur des questions de procédure étaient sans précédent. Pour la première fois à la Cour, tous les juges ont admis que l'indépendance judiciaire n'était nullement incompatible avec les échanges de vues sur des questions de droit et de procédure avec des collègues d'autres chambres et sections, dans le but de tenter de trouver ensemble une solution commune à certains problèmes.

Les efforts collectifs entrepris à Nuremberg ont donné les principaux résultats suivants :

- Le Guide pratique de procédure pour les Chambres, dans lequel nous exposons la manière dont les juges conviennent de procéder relativement à certaines questions ;
- Les amendements au Règlement de la Cour, les tout derniers ayant été adoptés après la retraite à Cracovie ;
- Quelques amendements au Règlement de procédure et de preuve ; et
- Les améliorations apportées à l'organisation et aux méthodes de travail en matière d'appui judiciaire, y compris par la création d'un nouveau poste de responsable des Chambres, qui est maintenant effectif et qui s'est avéré très utile pour l'appui judiciaire aux Chambres.

Toutes ces mesures reposent sur la vision commune des juges concernant la manière d'accroître l'efficacité des Chambres, sur la base des meilleures pratiques et des solutions convenues aux principaux problèmes recensés collectivement.

Les résultats concrets de ces mesures sont visibles.

Par exemple, si nous comparons nos procédures actuelles avec celles qui étaient en vigueur lors du premier procès à la Cour, nous observons que la période entre la confirmation des charges et l'ouverture du procès a été pratiquement réduite de moitié. De même, le temps que passe en moyenne un témoin dans la salle d'audience a été diminué de près de la moitié.

Bien sûr, il ne s'agit là que d'une comparaison rapide et non d'une analyse approfondie. À mesure que nous avançons, il sera important d'assurer de manière systématique le suivi des performances de la Cour.

C'est pourquoi, durant ma présidence, j'ai consenti de nombreux efforts au projet de création d'indicateurs de performance à la Cour, en collaboration avec les autres organes. Ces indicateurs sont importants en vue de l'amélioration des performances de la Cour, mais aussi aux fins d'une meilleure communication sur les travaux de la CPI et sur les efforts réalisés pour accélérer les procédures.

Comme vous le savez pour avoir lu les rapports publiés par la Cour ces deux dernières années, nous avons retenu des indicateurs pour mesurer les performances dans quatre domaines clés :

- i) les procédures judiciaires ;
- ii) l'encadrement et la gestion ;
- iii) la sécurité ; et
- iv) l'accès des victimes à la justice.

En 2016, nous avons organisé une retraite sans précédent, regroupant tous les organes de la Cour, à Glion, grâce à l'hospitalité de la Suisse. Après cette réunion et d'autres consultations menées avec différentes parties prenantes et des représentants de la société civile, nous avons retenu des indicateurs de performance pour chacun des domaines que je viens de mentionner.

L'an dernier, nous avons établi le deuxième rapport de la Cour consacré aux indicateurs de performance, qui contenait déjà des échantillons de données que nous recueillions.

Avant la prochaine session de l'Assemblée des États parties, nous avons l'intention de publier un troisième rapport qui tiendra compte des commentaires reçus au cours de la dernière session et contiendra un ensemble plus complet de données recueillies sur une période définie.

Comme je l'ai dit, les indicateurs de performance ne concernent pas seulement le processus judiciaire, mais aussi la gestion de la Cour. Les indicateurs refléteront des facteurs tels que la mise en œuvre du budget, les processus de recrutement, l'évaluation du comportement

professionnel des fonctionnaires, les achats, la représentation géographique et la représentation équitable des hommes et des femmes à la Cour.

Nous avons réalisé des progrès considérables, mais la performance et la bonne gouvernance nécessitent des efforts constants, notamment dans une institution internationale et multiculturelle comme la nôtre, dotée d'une structure complexe et d'organes aux mandats distincts et indépendants.

Des consultations régulières et une coordination adéquate, à tous les niveaux, sont nécessaires.

En tant que Présidente, je n'ai ménagé aucun effort pour entretenir un dialogue constant et constructif avec le Procureur et le Greffier afin de renforcer la bonne gestion de l'institution. Je leur suis reconnaissante pour le caractère constructif de cette interaction, notamment au sein du Conseil de coordination, qui se réunit mensuellement.

J'ai également cherché à encourager la coordination entre les hauts cadres de la Cour à d'autres niveaux afin de promouvoir le partage des informations, d'éviter la duplication et d'assurer la cohérence entre les différentes composantes de la Cour.

* * *

Permettez-moi à présent de vous donner un bref aperçu des activités judiciaires qui ont été menées.

Comme vous le savez, trois procès sont en cours. Deux d'entre eux, dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé* et dans l'affaire *Ongwen*, devraient se poursuivre tout au long de l'année prochaine, tandis que l'autre, dans l'affaire *Ntaganda*, devrait s'achever dans la première moitié de 2018 et passer au stade de la rédaction du jugement.

Après les déclarations de culpabilité prononcées dans quatre affaires (*Lubanga*, *Katanga*, *Bemba* et *Al-Mahdi*), le système de réparation est en train d'être mis à l'épreuve. La procédure en réparation en est à un stade différent dans chacune de ces affaires. Vous l'avez constaté, des ordonnances de réparation ont été rendues récemment par les Chambres saisies des affaires *Katanga* et *Al-Mahdi*. L'ordonnance rendue dans l'affaire *Katanga* est actuellement examinée par la Chambre d'appel.

Comme vous le savez, dans l'exercice de son mandat en matière de réparations et d'assistance, le Fonds au profit des victimes joue un rôle clé compte tenu de la place

particulière donnée aux victimes par la CPI. Il est à noter que ce rôle comporte un aspect financier puisque le Fonds est invité à apporter des fonds complémentaires lorsque les personnes condamnées n'ont pas les moyens de s'acquitter des réparations. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous ceux qui ont fait des dons au Fonds au profit des victimes, y compris les dons versés cette année. On ne saurait trop insister sur l'importance de ces dons pour le succès de notre système de réparation.

La Chambre d'appel est, quant à elle, particulièrement occupée par un certain nombre d'appels interlocutoires interjetés dans les procès en cours, par des appels relatifs aux réparations et, plus particulièrement, par des appels interjetés sur le fond dans deux affaires – l'affaire concernant Jean-Pierre Bemba et l'affaire relevant de l'article 70 concernant Jean-Pierre Bemba et quatre autres accusés. Les appels, qui portent à la fois sur les déclarations de culpabilité et sur les peines, sont examinés actuellement par la Chambre d'appel.

La participation des victimes est toujours aussi essentielle pour le travail de la Cour. Nous avons redoublé d'efforts pour faciliter l'accès des victimes à la Cour et pour accroître leur connaissance des procédures judiciaires, et ce, au travers d'une meilleure démarche de sensibilisation des communautés concernées et de communication sur les travaux de la Cour. À l'heure actuelle, près de 13 000 victimes participent aux procédures devant la Cour.

La charge de travail importante que la Cour a aujourd'hui devrait se maintenir l'année prochaine.

* * *

Comme je l'ai déjà dit, au cours des deux premières années de ma présidence, je me suis attachée principalement, mais pas exclusivement, à relever le défi de l'efficience, en redoublant d'efforts pour améliorer de l'intérieur le fonctionnement de la Cour.

Pendant ma troisième année en tant que Présidente, j'ai également orienté mes efforts vers l'extérieur, en vue d'amener davantage d'États à adhérer au système instauré par le Statut de Rome.

J'ai toujours dit qu'avancer vers l'universalité du Statut de Rome est essentiel à la légitimité de la Cour. Le mandat de la Cour a vocation à être universel. Il est absolument essentiel d'encourager la ratification du Statut par un plus grand nombre de pays.

Il faut que de nouveaux États nous rejoignent et que ceux qui font déjà partie de notre système maintiennent leur engagement vis-à-vis de la Cour. De récentes initiatives de retrait du traité nous rappellent crûment que l'expansion du système ne saurait être tenue pour acquise.

Nous devons constamment entretenir un dialogue constructif avec les États et la communauté internationale dans son ensemble afin de comprendre les préoccupations et d'œuvrer de concert au renforcement du système instauré par le Statut de Rome.

Cette année, nous sommes allés tout particulièrement vers les États de la région Asie-Pacifique, qui est la moins représentée dans le système instauré par le Statut de Rome.

- Un séminaire de coopération réunissant les représentants des États d'Asie a été organisé en avril en République de Corée. À cette occasion, j'ai également effectué une visite en Malaisie afin d'encourager ce pays à ratifier le Statut de Rome.
- Le mois dernier, j'ai assisté à la réunion du Forum des îles du Pacifique au Samoa. Il s'agissait pour moi d'une occasion exceptionnelle de m'adresser aux chefs d'État et de gouvernement de la région du Pacifique et d'appeler à une plus grande présence de cette région au sein la CPI. Huit États du Pacifique ne sont pas des États parties au Statut de Rome. La Cour a organisé un atelier en marge du forum.

La Cour remercie la Commission européenne d'avoir apporté son soutien financier à l'organisation de ces événements et à d'autres événements organisés par la Cour. Tant en Corée qu'au Samoa, nous avons pu bénéficier de la participation d'anciens juges de la CPI, les juges Song et Slade, à qui nous sommes reconnaissants pour leurs précieuses contributions.

Lorsque l'on évoque la question de l'universalité, j'entends souvent dire que l'absence de grandes puissances dans le système instauré par le Statut de Rome est préoccupante. Je tiens cependant à souligner à ce sujet que la Cour a besoin de tous les États — petits, moyens et grands.

Cependant, il est important de rappeler que la création de la Cour elle-même a été encouragée par un groupe composé principalement d'États petits et moyens. Cela n'a rien d'étonnant, car ce sont eux qui ont le plus besoin de renforcer un ordre mondial reposant sur

l'état de droit et non sur la puissance brute. Comme l'a dit de manière très éloquente le premier ministre du Samoa lorsqu'il m'a présentée aux dirigeants des États des îles du Pacifique : « Nous n'avons pas d'armée à proprement parler [...] Notre seule défense est la primauté du droit ».

Nous avons besoin de tous les États pour renforcer la Cour. Et nous sommes disposés à nouer des contacts avec tous les États afin de mieux faire connaître la Cour et de promouvoir la compréhension de nos valeurs communes. À cette fin, nous coopérons étroitement avec d'autres acteurs qui œuvrent en faveur de l'universalité du Statut de Rome, comme les États parties, la société civile, les organisations internationales et régionales, ou encore le Danemark, qui assure la coordination du Plan d'action de l'Assemblée des États parties pour parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome.

* * *

La relation et l'étroite coopération que nous entretenons avec l'Organisation des Nations Unies sont bien évidemment essentielles aux activités de la Cour. Je suis reconnaissante envers le Secrétaire général, M. Antonio Guterres, et son prédécesseur, M. Ban Ki-moon, pour leur soutien actif et indéfectible à la CPI.

Je me rendrai à New York ce mois-ci afin de présenter le rapport annuel de la Cour à l'Assemblée générale le lundi 30 octobre. Le rapport a été publié il y a quelques jours et il est disponible sur le site Web de la Cour. Il vous donnera un aperçu plus détaillé des travaux de la Cour.

Je laisse à présent la place au Procureur et au Greffier, qui compléteront mes propos. Je vous remercie de votre attention.

[fin]